



La CFDT vous informe

GROUPE Sopra Steria

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA DÉPÊCHE I2S

SOLDE CONGÉS PAYÉS

Vous êtes nombreux à avoir contacté les élus **CFDT**, inquiets que certains managers vous demandent avec insistance de poser des congés en indiquant qu'il faut obligatoirement avoir un solde de congés de 6 jours au 31/12/2020.

Soyez assurés :

Ce n'est qu'une recommandation et en aucun cas une obligation.

La **CFDT** déplore ce procédé tenté chaque année.

Si vous rencontrez des problèmes n'hésitez pas à contacter vos élus **CFDT**.

CARTE APETIZ

Lors de la présentation de la carte APETIZ aux élus du CSE, la direction avait indiqué que le chargement de la carte serait effective en début de chaque mois. Elle nous dit maintenant que celui-ci sera finalement effectué entre le 6 et le 9 de chaque mois. Les élus alertent que certains salariés ne pourront certainement pas manger pendant 6 ou 9 jours !!!

La **CFDT** a revendiqué que la direction se conforme à la loi et donne les Tickets Restaurants aux salariés AU FUR ET À MESURE et AVANT le travail, afin qu'ils les utilisent au moment où ils en ont besoin.



CONGÉ DE PATERNITÉ

La **CFDT** salue l'allongement du congé paternité. Revendication historique de la **CFDT**, l'allongement du congé de paternité porté à 28 jours au lieu de 14 jours, pour toutes les formes de parentalité est une avancée sociale majeure.

Si la **CFDT** préconise à terme un congé de deux mois, tout comme le rapport des « 1000 premiers jours de l'enfant », elle salue l'étape franchie aujourd'hui.

L'enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes passe par une meilleure répartition des tâches, une meilleure coparentalité, et une reconnaissance dans la société comme dans les entreprises de la responsabilité et l'engagement des pères.

Rendre automatique pour tous la moitié de ce congé à la naissance de l'enfant est une mesure de justice, et doit permettre à chaque couple de construire ensemble un équilibre dans l'accueil de l'enfant et l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle. Tous, parents comme entreprises, nous avons à y gagner. Cette nouvelle mesure rentrera en vigueur en juillet 2021.



ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !

Information syndicale CFDT Sopra Steria I2S
Contact : contact@cfdt-soprasteria-i2s.com

Consultez notre site : <http://www.cfdt-soprasteria-i2s.com/>

Gardez-la